



ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/029 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LE TRANSFERT DE PROPRIETE A TITRE GRATUIT
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE A LA COMMUNE DE LUCCIANA DE BIENS
ARCHEOLOGIQUES MOBILIERS ISSUS D'OPERATIONS D'ARCHEOLOGIE
PREVENTIVE CONDUITES SUR LA COMMUNE DE LUCCIANA**

**CHÌ APPROVA U TRASFERIMENTU GRATIS DI PRUPIETA DA A CULLETTIVITÀ
DI CORSICA A A CUMUNA DI LUCCIANA DI BENI ARCHEULOGICHI MUBILIARI
ISCIUTI DA OPERAZIONE D'ARCHEULUGIA PRIVENTIVA CUNDOTTE NANTU
A A CUMUNA DI LUCCIANA**

REUNION DU 6 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le six mai, la commission permanente, convoquée le 4 mai 2020, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Petr'Antone TOMASI,

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE
M. Pierre POLI à Mme Mattea CASALTA
M. Jean-Guy TALAMONI à M. Petr'Antone TOMASI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment les articles L. 4422-1 et suivants,
- VU** le Code général de la propriété des personnes publiques, livre I^{er}, titre I^{er}, chapitre II, article L. 2112-1,
- VU** le Code du patrimoine, livre I^{er}, titre II, chapitre V, article L.125-1,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de

Covid-19 et notamment son titre II,

- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive,
- VU** le décret n° 2018-630 du 17 juillet 2018 portant diverses dispositions communes à l'ensemble du patrimoine culturel,
- VU** les conventions portant partage, en deux lots de valeur égale, des vestiges mobiliers issus des opérations d'archéologie préventive prescrites sur la commune de Lucciana (Haute-Corse) par arrêté préfectoral n° 2008/033 du 20 juin 2008 au lieu-dit **Torra 3**, n° 2007/006 du 6 avril 2007 au lieu-dit **Campiani**, n° 2006/005 du 10 avril 2006 au lieu-dit **Mezzana**, n° 2008/032 du 20 juin 2008 au lieu-dit **Mezzana 3**, n° 2007/005 du 6 avril 2007 au lieu-dit **Toricella**,
- VU** le procès-verbal d'attribution définitive des lots de mobiliers archéologiques entre l'Etat et la Collectivité de Corse en date du 24 mai 2018 et les arrêtés préfectoraux du 16 octobre 2013 et du 19 juin 2018 (procédures initiale et complémentaire) constatant la propriété de l'Etat de ses lots de mobiliers,
- VU** la demande de transfert de propriété à des fins de conservation, de valorisation et d'études au sein du musée municipal des biens archéologiques mobiliers issus des opérations d'archéologie préventive conduites sur le territoire historique de Mariana présentée par la commune de Lucciana à la Collectivité de Corse en date du 9 avril 2018,
- VU** la délibération n° 19/415 AC de l'Assemblée de Corse du 28 novembre 2019 approuvant le transfert de propriété de la Collectivité de Corse à la commune de Lucciana de biens archéologiques mobiliers issus des opérations d'archéologie préventive « déviation de la Canonica » (n° 2012/027 et OA 1328) au lieu-dit la Canonica, sections AX, AT, parcelles 162, 164, 167, 171 et AT 107 de la commune de Lucciana,
- VU** la délibération n° 20/067 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2020 portant délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 20/001 CP de la Commission Permanente du 6 mai 2020 décidant du régime dérogatoire d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

CONSIDERANT l'intérêt patrimonial d'assurer l'intégrité des mobiliers par un statut de propriété commun, et l'intérêt scientifique d'assurer l'unité de cette collection,

CONSIDERANT les normes de conservation préventives présentées par le musée archéologique de Mariana - Prince Rainier III de Monaco, sous appellation musée de France,

CONSIDERANT la volonté de la Collectivité de Corse de valoriser les résultats des découvertes archéologiques mises au jour sur ses propriétés foncières,

CONSIDERANT le soutien financier de la Collectivité de Corse pour la création du musée archéologique de Mariana - Prince Rainier III de Monaco,

CONSIDERANT que ce transfert de propriété, à titre gratuit, devra être soumis à l'approbation du Préfet de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR : Mmes et MM.

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le transfert de propriété, à titre gratuit, de la Collectivité de Corse à la commune de Lucciana de biens archéologiques mobiliers issus des opérations d'archéologie préventive suivantes :

- « **Mezzana** », (n° 2006/005 et OA.604) au lieu-dit Mezzana, parcelle n° 85 de la section BA du cadastre de la commune de Lucciana,
- « **Mezzana 3** », (n° 2008/032 et OA.747) au lieu-dit Mezzana, parcelle n° 63 de la section BA du cadastre de la commune de Lucciana,
- « **Torra 3** », (n° 2008/033 et OA.758) au lieu-dit Torra, parcelle n° 102 de la section BD du cadastre de la commune de Lucciana,
- « **Torricella** », (n° 2007/005 et OA.647) au lieu-dit Torra, parcelle n° 96 de la section BD du cadastre de la commune de Lucciana,
- « **Campiani** », (n° 2007/006 et OA.665) au lieu-dit Campiani parcelles n° 89, 91, 92, 93 de la section BA du cadastre de la commune de Lucciana.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à saisir le Préfet de Corse pour approbation du transfert de propriété.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AJACCIO, le 6 mai 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping loops and strokes, characteristic of a cursive signature.

Jean-Guy TALAMONI

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 6 MAI 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**TRASFERIMENTU GRATISI DI PRUPIETA DA A
CULLETTIVITÀ DI CORSICA A A CUMUNA DI LUCCIANA
DI BENI ARCHEOLOGICHI MUBILIARI ISCIUTI DA
OPERAZIONE D'ARCHEULUGIA PRIVENTIVA CUNDOTTE
NANTU A A CUMUNA DI LUCCIANA
TRANSFERT DE PROPRIETE A TITRE GRATUIT DE LA
COLLECTIVITE DE CORSE A LA COMMUNE DE
LUCCIANA DE BIENS ARCHEOLOGIQUE MOBILIERS
ISSUS D'OPERATIONS D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE
CONDUITES SUR LA COMMUNE DE LUCCIANA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Hors Commission

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen porte sur le transfert de propriété, à titre gratuit, de la Collectivité de Corse à la commune de LUCCIANA de biens archéologiques mobiliers mis au jour lors d'opérations d'archéologie préventives conduites sur le tracé de contournement de la RN 193-198 sur les sites de Mezzana, Mezzana 3, Torricella, Torra 3 et Campiani sis sur la commune de LUCCIANA.

Dans le cadre de la création du nouveau musée archéologique municipal de Mariana « Prince Rainier III de MONACO », musée de site sous appellation musée de France qui sera inauguré en juin 2020, le maire de LUCCIANA a manifesté sa volonté d'acquérir la propriété des collections archéologiques issues du territoire historique de la Mariana que le nouvel établissement culturel à vocation à conserver, étudier et valoriser.

Ces orientations muséographiques ayant été validées par le Haut-Conseil des musées de France et la propriété des collections notifiée à notre Collectivité par la DRAC de Corse, le processus de transfert de biens archéologiques mobiliers initié avec le site de La Canonica dont vous avez approuvé le principe lors de la séance de l'Assemblée de Corse du 28 novembre dernier, peut être poursuivi et soumis conformément, aux dispositions réglementaires, à l'approbation de l'autorité administrative compétente.

CONSIDERANT que la Collectivité de Corse est propriétaire, après convention de partage avec l'Etat, des biens archéologiques mobiliers mis au jour sur ses parcelles pour les sites de :

- Mezzana, parcelle n° 85 de la section BA du cadastre de la commune de LUCCIANA, par arrêtés préfectoraux n° 2013289-0010 et 2B-2018-06-19-001.
- Mezzana 3, parcelle n° 63 de la section BA du cadastre de la commune de LUCCIANA, par arrêtés préfectoraux n° 2013289-0011 et 2B-2018-06-19-004.
- Torra 3, parcelle n° 102 de la section BD du cadastre de la commune de LUCCIANA, par arrêté préfectoral n° 2013289-0012.
- Torricella, parcelle n° 96 de la section BD du cadastre de la commune de LUCCIANA, par arrêté préfectoral n° 2B-2018-06-19-002.
- Campiani, parcelles n° 89, 91, 92, 93 de la section BA du cadastre de la commune de LUCCIANA, par arrêtés préfectoraux n° 2013289-0013 et 2B-2018-06-19-003.

CONSIDERANT la volonté de la Collectivité de Corse de valoriser les résultats des découvertes archéologiques mis au jour sur ses propriétés foncières,

CONSIDERANT l'intérêt patrimonial d'assurer l'intégrité des mobiliers par un statut

de propriété commun, et l'intérêt scientifique d'assurer l'unité de cette collection,

CONSIDERANT le courrier du maire de LUCCIANA en date du 9 avril 2018 demandant à la Collectivité de Corse le transfert systématique de propriété des vestiges archéologiques mobiliers issus du périmètre historique de Mariana pour les affecter à des fins de conservation, d'étude et de valorisation au musée archéologique municipal de Mariana « Prince Rainier III de MONACO ».

CONSIDERANT la délibération n° 19/415 AC de l'Assemblée de Corse du 28 novembre 2019 approuvant le transfert de propriété de la Collectivité de Corse à la commune de LUCCIANA de biens archéologiques mobiliers issus des opérations d'archéologie préventive « déviation de la Canonica » (n° 2012/027 et OA 1328) au lieu-dit la Canonica, sections AX, AT, parcelles 162, 164, 167, 171 et AT 107 de la commune de LUCCIANA.

CONSIDERANT les normes de conservation préventives présentées par le Musée municipal de LUCCIANA, sous appellation musée de France.

CONSIDERANT le livre 1^{er} article L. 125-1, chapitre 5, titre 2 du Code du patrimoine autorisant une personne publique, après approbation de l'autorité administrative compétente, à transférer à titre gratuit à une autre personne publique, sans déclassement préalable, la propriété d'un bien culturel mobilier ou d'un ensemble de biens culturels appartenant à son domaine public au sens de l'article L. 2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, pour la meilleure conservation des biens ou pour un autre motif d'intérêt général [...] Le cessionnaire s'engage préalablement à affecter le bien ou l'ensemble de biens transférés dans son domaine public à un musée de France ou à un autre service public culturel accessible au public qu'il administre ou contrôle et à en assurer la conservation et la mise en valeur sous le contrôle scientifique et technique des services compétents de l'Etat.

Dans ce cadre, je vous demande de bien vouloir approuver le transfert de propriété, à titre gratuit, à la commune de LUCCIANA à des fins de conservation, d'étude et de valorisation au sein du musée municipal, des vestiges archéologiques mobiliers issus des opérations d'archéologie préventives conduites sur les sites de Mezzana (OA.604), Mezzana 3 (OA.747), Torricella (OA.647), Torra 3 (OA.758) et Campiani (OA.665).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Le Maire

Lucciana, le 09 avril 2018

Monsieur le Président
du Conseil Exécutif
de la Collectivité Territoriale de Corse

Objet : demande de transfert de propriété

Monsieur le Président,

Casa Cumana,

La Commune de Lucciana poursuit les étapes qui permettra au musée archéologique de Lucciana d'ouvrir ses portes aux Journées Européennes du Patrimoine 2019. Ce nouvel équipement a pour vocation la conservation, l'étude et la valorisation des recherches sur la ville antique et médiévale de Mariana.

Je vous sollicite, par la présente, au sujet des collections archéologiques, appartenant aujourd'hui à la Collectivité de Corse qui ont été mises au jour lors des diagnostics et fouilles préventives menés sur le territoire historique de Mariana.

Selon l'article L.523-14 du code du patrimoine, abrogé par la loi du 7 juillet 2016 :

- La propriété du mobilier issu des diagnostics et fouilles effectués sur le tracé de la déviation de la route territoriale (ancienne RN193-198) en la Commune de Lucciana, est partagée entre l'Etat et la Collectivité de Corse – propriétaire des terrains.
- La propriété du mobilier issu des opérations archéologiques préventives, liées aux travaux de déviation de la RD107 et qui ont révélé un sanctuaire dédié au dieu Mithra, appartient depuis le 1^{er} janvier 2018 en totalité à la Collectivité de Corse. Cette découverte exceptionnelle, à l'échelle internationale aura une place privilégiée au sein de l'exposition permanente.

Dans un souci de cohérence scientifique et administrative et en particulier pour faciliter la gestion de la régie des collections et leur mise à disposition aux chercheurs, la Commune de Lucciana souhaiterait que la Collectivité de Corse transfère systématiquement la propriété de ses biens archéologiques issus du périmètre historique de Mariana, comme le fait depuis 2012 l'Etat pour les biens qui lui appartiennent.

Convaincu de votre soutien pour mener à bien, dans un calendrier contraint, notre projet scientifique et culturel, je reste, avec mon équipe, à votre disposition pour tout échange sur le statut de ces collections.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

In anticipation,

Le Maire de Lucciana



Joseph GALLETTI

COLLECTIVITE

Annexe 2 - Lot 2

Numéro d'opération 747 Arrêté n° 2008/32		Opérateur Inrap du 20/06/08		Type OA 20/06/08 Fouille préventive		Année(s) de réalisation de l'opération archéologique 2008	
Intitulé de l'opération Mezzana 3		Observations		Parcelle		N° contenant déf.	
Responsable OA Philippe CHAPON		Mobilier		Propriétaire		Type de contenant	
Dép.		Stratigraphie		Nombre de restes		Nombre total de contenants	
Commune(s)	2B	S2	Tegulae	2	BA:63	CTC	LUC5
LUCCIANA	2B	S3	Terre cuite (carreau)	1	BA:63	CTC	LUC5
							Caisse rouge ajourée Caisse rouge ajourée

Annexe 2 - Lot 2 - complément

Numéro d'opération		Opérateur		Inrap		Type OA		Année(s) de réalisation de l'opération archéologique											
665		2007/006		06/04/07		2007		2008											
Intitulé de l'opération		Campiani		Lieu-dit / adresse		Fouille préventive													
Philippe CHAPON		Campiani		du															
Dép.		Stratigraphie		Mobilier		Nombre de restes		Observations		N° Lot/objet		Parcelle		Propriétaire		N° contenant déf.		Type de contenant	
LUCCIANA	2B	FS65, US70	Céramique	5,5 kg	dolium (très dégradé)	BA89, 91, 92, 93	CTC	LUC3	Caisse rouge ajourée										
LUCCIANA	2B	US52	Céramique	11,3 kg	dolium	BA89, 91, 92, 93	CTC	LUC3	Caisse rouge ajourée										
LUCCIANA	2B	FS65, US70	Céramique	6,6 kg	dolium	BA89, 91, 92, 93	CTC	LUC3	Caisse rouge ajourée										
LUCCIANA	2B	US7	Métal			BA89, 91, 92, 93	CTC	LUC4	Caisse rouge ajourée										
LUCCIANA	2B	F15 sect 8	Prélèvement	3,9 kg	Elément en fer (récent ?)	BA89, 91, 92, 93	CTC	LUC4	Caisse rouge ajourée										
LUCCIANA	2B	US45	Céramique	3	Prélèvement de terre pour palynologie	BA89, 91, 92, 93	CTC	LUC4	Caisse rouge ajourée										
LUCCIANA	2B	FS 116 US138	Céramique	1	Fragments de dolium	BA89, 91, 92, 93	CTC	LUC4	Caisse rouge ajourée										
LUCCIANA	2B	HS	Céramique	1	Fragment de dolium	BA89, 91, 92, 93	CTC	LUC4	Caisse rouge ajourée										
LUCCIANA	2B	US45	Faune		Débris de dents	BA89, 91, 92, 93	CTC	LUC4	Caisse rouge ajourée										
LUCCIANA	2B	us 56	céramique		amphore	BA89, 91, 92, 101	CTC	6	bac plastique gerbable										
LUCCIANA	2B	FO 15	céramique		amphore	BA89, 91, 92, 102	CTC	7	bac plastique gerbable										
LUCCIANA	2B		céramique		vaisselle, amphore	BA89, 91, 92, 103	CTC	8	bac plastique gerbable										
LUCCIANA	2B		céramique		vaisselle, amphore	BA89, 91, 92, 104	CTC	9	bac plastique gerbable										
LUCCIANA	2B		céramique		vaisselle, amphore	BA89, 91, 92, 105	CTC	10	bac plastique gerbable										
LUCCIANA	2B	us 8, 10, 18, 17, 153, FO 15, FO 151	céramique		vaisselle, amphore	BA89, 91, 92, 106	CTC	11	bac plastique gerbable										
LUCCIANA	2B		céramique		amphore	BA89, 91, 92, 108	CTC		hors gabarit										

SRA Corse - Inventaire du mobilier archéologique remis à l'État

Numéro d'opération 647 Opérateur 2007/005 Inrap du 06/04/07 Type OA Fouille préventive
 Arrêté n°
 Intitulé de l'opération Torricella
 Lieu-dit / adresse
 Responsable OA Stéphanie RAUX Code opérateur 2007
 FB09003601

Année(s) de réalisation de l'opération archéologique

2007
2008

Commune(s)	Parcelle	Propriétaire	Dép.	Type d'objet	Stratigraphie	Num. objet/lot	État de conservation :	Date de découverte	Mobilier	Chronologie	Nombre de restes	Masse (g)	Observations	N° contenant déf.	Type de contenant	Localisation
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1140		stable	2008	céramique commune	Antiquité méditerranéenne	1			1493	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1108		stable	2008	amphore	Antiquité méditerranéenne				1493	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1108		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne				1493	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1108		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne				1493	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1108		stable	2008	céramique sigillée	Antiquité méditerranéenne				1493	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1123		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne				1493	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1169		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne				1493	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1124		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne				1493	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1133		stable	2008	amphore	Antiquité méditerranéenne				1493	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1133		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne				1493	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1133		stable	2008	amphore gauloise	Antiquité méditerranéenne				1493	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1133		stable	2008	amphore africaine	Antiquité méditerranéenne				1493	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1133		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne				1493	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1133		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne				1493	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1133		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne	3 sachets			1493	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1133		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne				1493	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1133		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne				1493	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1041		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne				1494	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1060		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne				1494	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1021		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne				1494	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1054		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne				1494	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1050		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne				1494	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1040		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne				1494	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1046		stable	2008	céramique sigillée	Antiquité méditerranéenne				1494	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1055		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne				1494	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1045		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne				1494	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1015		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne				1494	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1051		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne				1494	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1047		stable	2008	céramique sigillée	Antiquité méditerranéenne				1494	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1020		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne				1494	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1010		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne	1			1494	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1003		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne				1494	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1018		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne	2			1494	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1016		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne	1			1494	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1003		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne				1494	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1001		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne				1494	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1030		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne				1494	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1059		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne				1494	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1056		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne				1494	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1037		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne				1494	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1036		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne				1494	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1028		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne				1494	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1002		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne				1494	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1018-1020		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne				1494	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1014		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne				1494	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	TCR	US 1010		stable	2008	céramique	Antiquité méditerranéenne	4		3 fragments de dolium	LUC5	Caisse Alibert ajourée	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	V	1069. SL1069		stable	2008	Verre	Antiquité méditerranéenne	52		1 bord et 1 fond de coupe Isings	1369-C	Boîte carton	CCE Sartène
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	V			stable	2008	Verre	Antiquité méditerranéenne	5		42 (ill.) fragments	1369-C	Boîte carton	CCE Sartène

SRA Corse - Inventaire du mobilier archéologique remis à l'État

Numéro d'opération **647** Opérateur **2007/005** Arrêté n° **2007/005**
 Intitulé de l'opération **Torrucella** Lieu-dit / adresse **Torra**
 Responsable OA **Stéphanie RAUX** Code opérateur **FB08003601**
 Années de réalisation de l'opération archéologique **2007**
2008

Commune(s)	Parcelle	Propriétaire	Dép.	Type d'objet	Stratigraphie	Num. objet/lot	Etat de conservation :	Date de découverte	Mobilier	Chronologie	Nombre de restes	Masse (g)	Observations	N° contenant déf.	Type de contenant	Localisation
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	V	1075, SB1032		stable	2008	Verre	Antiquité méditerranéenne	1		1 bord de gobelet AR104, 1 (III.)	1369-C	Bolle carton	CCE Sarthe
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	V	1083		stable	2008	Verre	Antiquité méditerranéenne	7		fragments	1369-C	Bolle carton	CCE Sarthe
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	V	1084		stable	2008	Verre	Antiquité méditerranéenne	1		1 bord de coupe AR90/91 (III.)	1369-C	Bolle carton	CCE Sarthe
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	V	1087		stable	2008	Verre	Antiquité méditerranéenne	1		1 bord de coupe Isirigs 3	1369-C	Bolle carton	CCE Sarthe
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	V	1093, VO1088		stable	2008	Verre	Antiquité méditerranéenne	2		1 bord d'urne Isirigs 67 (III.)	1369-C	Bolle carton	CCE Sarthe
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	V	1094, VO1097		stable	2008	Verre	Antiquité méditerranéenne	2		1 bord de coupe Isirigs 44 (III.)	1369-C	Bolle carton	CCE Sarthe
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	V	1095		stable	2008	Verre	Antiquité méditerranéenne	1		fragments	1369-C	Bolle carton	CCE Sarthe
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	V	1096, VO1088		stable	2008	Verre	Antiquité méditerranéenne	2		fragment	1369-C	Bolle carton	CCE Sarthe
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	V			stable	2008	Verre	Antiquité méditerranéenne	3		1 bord de gobelet AR49, 1 (III.)	1369-C	Bolle carton	CCE Sarthe
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	V			stable	2008	Verre	Antiquité méditerranéenne	1		1 anse de palette Isirigs 75a (III.)	1369-C	Bolle carton	CCE Sarthe
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	V	1101, VO1102		stable	2008	Verre	Antiquité méditerranéenne	1		fragment	1369-C	Bolle carton	CCE Sarthe
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	V			stable	2008	Verre	Antiquité méditerranéenne	1		fragment	1369-C	Bolle carton	CCE Sarthe
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	V	1102, VO1102		stable	2008	Verre	Antiquité méditerranéenne	4		fragments	1369-C	Bolle carton	CCE Sarthe
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	V			stable	2008	Verre	Antiquité méditerranéenne	2		1 bord ind.	1369-C	Bolle carton	CCE Sarthe
LUCCIANA	BD96	CTC	2B	V	1105, SB1031		stable	2008	Verre	Antiquité méditerranéenne	1		1 bord ind.	1369-C	Bolle carton	CCE Sarthe

Annexe 2 - Lot 2

Numéro d'opéra 604 Arrêté n°		Opérateur 2006/05		Inrap		Type OA 10/04/06		Fouille préventive		Année(s) de réalisation de l'opération archéologique 2006	
Intitulé de l'opération Mezzana		Code opératoire FB08002401		Lieu-dit / adresse		Code opératoire FB08002401		Nombre total de contenants 1			
Responsable OA Daniel ISTRIA		Observations		Parcelle BA:85		Propriétaire CTC		N° contenant déf. LUC6		Type de contenant Bac allibert 29x40X22	
Commune(s) LUCCIANA		Dép. 2B		Mobilier Tegulae		Nombre de restes 10		LUC6		Bac allibert 29x40X22	

C